

FICHE DE POSTE
Ministère de la justice
Direction des services judiciaires

Intitulé du poste : Juriste-assistant - ressort de la Cour d'appel de PARIS
Tribunal de grande instance de PARIS

Affectation : Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Tribunal judiciaire de Paris

Localisation : Tribunal judiciaire de Paris, parvis du tribunal de Paris, 75017 Paris

Poste profilé : Deux postes de juriste-assistants rattachés au pôle patrimoine et immobilier (chambres de la construction)

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques et judiciaires les plus complexes.

Il dispose d'un statut de contractuel de l'État. Le premier contrat sera conclu pour une durée de trois ans. Ce contrat sera susceptible d'être renouvelé pour une durée maximale supplémentaire de trois années, sur le fondement de dispositions du décret du 28 novembre 2017.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier selon les termes de l'article 18-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions générales du juriste assistant

Le juriste assistant assiste les magistrats sur les sujets d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse des problématiques soulevées.

Il assure un travail de suivi et de coordination des sujets qui lui sont confiés.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du juge, en priorité dans des contentieux complexes et/ou dans les contentieux qui présentent des enjeux importants.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir directement à la préparation des audiences par des recherches juridiques et la rédaction de notes d'analyse.

II – Description du poste

FICHE DE POSTE
Ministère de la justice
Direction des services judiciaires

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter :

Le juriste assistant sera rattaché au pôle patrimoine et immobilier configuré ainsi depuis le 1^{er} septembre 2020 :



Ce pôle est compétent dans les matières suivantes :

- Indivisions successorales et ventes immobilières
- Construction
- Copropriété
- Expropriation.

Ce pôle est actuellement composé de vingt-trois magistrats professionnels et deux magistrats à titre temporaire.

Les deux juristes assistants seront rattachés aux deux chambres civiles qui traitent du contentieux de la construction.

La 6^{ème} chambre civile comporte deux sections de trois magistrats et la 7^{ème} chambre civile comporte une section de trois magistrats.

En 2020, la chambre a reçu 1 329 affaires nouvelles. Elle avait un stock de 2 840 affaires au 31 décembre 2020.

II – 2 : Location du poste et tâches à effectuer :

Le juriste-assistant se voit confier les missions suivantes :

FICHE DE POSTE
Ministère de la justice
Direction des services judiciaires

- mise en place d'une veille juridique pour l'ensemble des magistrats du pôle immobilier
- étude des dossiers en amont des échéances décisionnelles ;
- confection de notes de synthèse et d'analyse sur les dossiers les plus complexes : recherche de jurisprudence et de doctrine, résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience... ;
- rédaction de projets de décision ou de rapports pour l'audience ;
- synthèses des rapports d'expertise de construction.

III – Compétences requises

Le juriste assistant devra, au moment de son recrutement :

- soit être titulaire d'un doctorat en droit
- soit disposer d'un diplôme sanctionnant une formation juridique au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat **avec deux années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique** et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions (*le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte comme un mi-temps*): travail en cabinet d'avocat (contrat de juriste), chargé TD à l'université, juriste d'entreprise...

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
- maîtrise de l'organisation judiciaire et de la procédure civile - excellent ou très bon niveau en droit - spécialisation recherchée : droit de la construction, procédure civile.	- maîtrise de l'outil internet et intranet - qualité de rédaction et de synthèse - gestion des priorités et des contraintes, au besoin dans l'urgence - sens du travail en équipe	- sens de l'organisation - discrétion - adaptabilité, réactivité - capacité à travailler en équipe - capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

Mme Emmanuelle Proust

Première vice-présidente adjointe, magistrate coordonnatrice du pôle

Emmanuelle.proust@justice.fr